



2022-66

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 4 juillet à 18 heures 45.
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY23
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 28/06/2022

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD,
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER,
Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC,
Valérie GAGNE, Anne-Marie TORE, Sabine JOUVHOMME,

Excusés :

Miche BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

OBJET : TARIFS DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE, ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix du repas à la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2022-2023 (tarifs de base et tarifs hors délai) et propose une augmentation, compte-tenu de la conjoncture actuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la grille tarifaire comme suit pour la rentrée scolaire 2022-2023 :

Catégorie	TARIF DE BASE	TARIF POUR 3 ENFANTS INSCRITS A L'ECOLE
Parents résidant ou travaillant sur la commune	3,50	2,90
<i>Tarifs hors délais</i>	<i>5,50</i>	<i>4,90</i>
Parents non résidant sur la commune	4,50	3,70
<i>Tarifs hors délais</i>	<i>6,50</i>	<i>5,70</i>

Le Maire,
FRANCK PAILLON

Fait et délibéré le 04/07/2022
Pour extrait certifié conforme